



RECU EN PREFECTURE

Le 30 juin 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230622-D00720210-DE

Publié le : 30/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 Juin 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°4), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°4), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n°5), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (à partir de la question n°3, après le vote des amendements), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question n°3, à partir du vote de l'amendement n°5), Mme Valérie HALLER (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°48 incluse), M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°17), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°17 incluse), M. Jean-Hugues ROUX (à partir de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°41 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (à partir de la question n°5), Mme Christine WERTHE.

Secrétaire :

M. André TERZO.

Étaient absents :

Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Marie ZEHAF.

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Valérie HALLER à M. Benoit CYPRIANI (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Valérie HALLER à M. François BOUSSO (à partir de la question n°49), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°16 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°18), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°42), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°7), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN.

OBJET : 19 - Congrès - Attribution de subventions - Quatrième répartition au titre de l'année 2023

Délibération n° 2023/007202

Congrès – Attribution de subventions Quatrième répartition au titre de l'année 2023

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n°1	08/06/2023	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de subventions en réponse à deux demandes d'associations d'un montant de 3 000 € dans le cadre de l'organisation de congrès, colloques.

Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès aux moyens de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau « Besançon Congrès », géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la Ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

2 000€ pour Besançon Accueil la Rentrée Associative Carabine (BARAC) qui organise du 06 au 09 juillet 2023 le congrès « Journées d'été de l'ANEMEF ».

La BARAC est une association étudiante créée en 2012 dont le but spécifique est d'organiser des congrès nationaux de l'ANEMF à Besançon.

Le projet est d'organiser les Journées d'Été de l'ANEMF (JEA) 2023. Les JEA sont un des trois congrès majeurs de l'Association Nationale des Etudiants en Médecine de France. Ce congrès, qui se tient annuellement durant la première partie du mois de juillet, est ouvert à l'ensemble des étudiants en médecine de France, associatifs ou non.

Durant les 4 jours qui composeront ce congrès, 3 axes seront définis

Premier axe, la représentation étudiante à travers le Conseil d'Administration de l'ANEMF. En effet, ces rares moments de retrouvailles en présentiel sont très utiles pour les administrateurs qui peuvent échanger sur les actualités médicales, sur les avancées et les problématiques qu'ils rencontrent au sein de leur faculté. Ainsi, les administrateurs de la structure auront 4 jours pour débattre et prendre position sur les actualités qui entourent les études de médecine, des différentes réformes aux perspectives professionnelles, en passant par le statut de l'étudiant hospitalier et la précarité étudiante.

Deuxième axe, la formation de l'ensemble du réseau des étudiants en médecine. Formation médicale, enjeux de santé publique, santé et environnement, comment prendre en charge des cas de VSS, les bases du système universitaire... Au cours de ce congrès, de nombreuses formations seront proposées aux congressistes de façon à ce qu'ils gagnent en compétence sur l'ensemble des thématiques qui entourent les études et l'environnement hospitalo-universitaire. Un autre objectif de cet axe de formation est d'apporter un bagage au réseau associatif de l'ANEMF, à la fois sur la gestion d'une association, sur des événements de santé publique et d'innovation sociale, dans le but d'aider les étudiants à monter des projets et améliorer les structures associatives.

Enfin le troisième axe, centré autour de la vie de la structure. Cet axe est une spécificité des JEA.

En effet, c'est durant ce congrès que le Conseil d'Administration procède à l'élection du nouveau bureau national de l'ANEMF. Ainsi, c'est un véritable moment de transition, de nouveau souffle

qu'offre ce congrès. Une passation entre un bureau -- lourde tâche de défendre les intérêts des étudiants en médecine de France auprès des interlocuteurs.

Le congrès se déroulera sur 4 journées.

Environ 350 participants sont attendus à l'Université de Franche-Comté.
Le budget de ce congrès au rayonnement national est de 66 050€.

En cas d'accord, la dépense totale de 1 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.95.6574.0022164.10036

1 000€ pour la Société Bisontine de Biologie en partenariat avec l'Ecole doctorale environnement Santé ED ES qui organise les 6 et 7 juin 2023 le colloque « Forum des jeunes chercheurs FJC2023 ».

Le Forum des Jeunes Chercheurs est une manifestation scientifique annuelle qui a lieu sur deux jours et qui permet aux doctorants de l'école doctorale ES de présenter leurs travaux de thèse lors des sessions de communications scientifiques orales ou affichées.

Les doctorants de l'Université de Bourgogne Franche-Comté (UBFC) des sites de Dijon et de Besançon organisent à tour de rôle cet événement.

Cette année, Besançon accueille la 28ème édition de l'événement. A chaque édition, le congrès accueille des chercheurs extérieurs à la région et experts de leur domaine pour proposer une conférence dans le domaine de l'environnement et/ou de la santé.

Le congrès se déroulera sur 2 journées.

Environ 136 participants sont attendus à l'UFR Sciences et Techniques, Route de Gray.
Le budget de ce colloque au rayonnement régional est de 14 808€.

En cas d'accord, la dépense totale de 1 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.95.6574.0022164.10036

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1), Karine DENIS-LAMIT (1) et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (1), et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- **2 000 € pour Besançon Accueil la Rentrée Associative Carabine,**
- **1 000 € pour la Société Bisontine de Biologie.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 7

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



André TERZO,
Conseiller Municipal Délégué

Anne VIGNOT

